

## Communalisme, structures sociales et dépendance économique à l'île Maurice

**L**ES élections du 11 juin 1982, à l'île Maurice, ont été remportées par la coalition formée du Mouvement militant mauricien (MMM) et du Parti socialiste mauricien (PSM). Les deux élus de l'Organisation du peuple rodriguais (OPR), élus dans la petite île de Rodrigues, se sont ajoutés, quelques jours après, pour former une hégémonie parlementaire totale parfaite, les candidats du gouvernement sortant n'obtenant aucun élu. La gauche remportait ces élections par un score sans appel de soixante-deux à zéro, soixante-deux députés pour soixante-deux sièges à pourvoir.

Cette victoire de la gauche mauricienne paraît susceptible d'avoir des effets aussi bien d'ordre international — car on sait que l'île Maurice est au centre d'une zone sensible — que d'ordre interne, dans la mesure où l'on peut se demander si elle ne remet pas en question les traditions politiques mauriciennes, notamment leurs aspects ethniques et religieux.

Sur le premier point, il faut rappeler que la situation politique et sociale de l'île Maurice a toujours préoccupé les principales puissances agissant dans la région. La France d'abord, qui occupe une position dominante dans le sud de l'océan Indien, mais aussi la Grande-Bretagne, les États-Unis, et bien sûr l'Afrique du Sud. Ce qui est directement en jeu, c'est moins les intérêts économiques de chacune de ces puissances que les effets d'entraînement que les remous sociaux et politiques de l'île pourraient avoir sur les pays voisins (Réunion, Comores, Madagascar, etc.). Pourtant, on doit constater que l'arrivée au pouvoir de la gauche n'a pas provoqué de panique dans les capitales occidentales, même si tou-

tes demeurent attentives à l'évolution des rapports entre le nouveau gouvernement et sa base sociale.

Quant aux conséquences internes, elles apparaissent nettement dans les déclarations des leaders du MMM, selon lesquelles leur victoire signifie le « recul du communalisme et du castéisme ». *Le Nouveau militant*, organe du MMM, dans sa première édition après le scrutin, faisait remarquer que « Maurice a retrouvé l'unité villes-villages ». « Depuis hier — est-il écrit dans l'éditorial — c'est un seul peuple qui est uni derrière un seul grand mouvement du changement. Le grand pays qu'est Maurice dans son étendue territoriale — Rodrigues, Agaléga et les îles y compris — ne compte maintenant qu'un seul peuple, une seule nation (1). »

Il peut paraître surprenant que cette question de l'unité nationale revête une aussi grande importance dans ce petit pays insulaire de 1 865 km<sup>2</sup> et de 950 000 habitants. Or, précisément, l'héritage colonial contient une bonne part de divisions raciales entre les différents groupes ethniques que les puissances colonialistes, France puis Angleterre, utilisèrent pour l'exploitation de l'île. C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer le communalisme mauricien.

Ce terme de « communalisme » désigne des formes de regroupement et d'entraide reposant sur des bases ethniques et religieuses. Il sert aussi à dénoncer le clientélisme politique fondé sur des intérêts propres à ces regroupements. Directement inspiré de l'exemple indien, il s'étend, à l'île Maurice, à tout ce qui relève de la combine, de la prévarication et de l'arrivisme liés aux réseaux ethniques ou religieux, qu'ils soient hindous, créoles ou chinois. Pour saisir l'importance et la portée de ces pratiques, il est nécessaire, même brièvement, de reconstituer les différents mouvements de l'histoire mauricienne qui les ont structurées.

En 1810, l'Angleterre prend possession de « l'isle de France » qui devient Mauritius. Cette conquête ne sera pas suivie d'une arrivée massive d'Anglais. Au contraire, l'administration coloniale, se conformant au traité signé avec la France, respecte la propriété des habitants, c'est-à-dire, avant tout, la propriété des colons français demeurés dans l'île.

Interdite depuis 1807 dans l'Empire, la traite des esclaves d'Afrique se poursuit cependant « clandestinement » au profit des plantations de canne à sucre.

En 1835, l'esclavage est définitivement aboli et, contre une indemnité totale de deux millions de livres donnée aux maîtres, la liberté est rendue aux Africains. Beaucoup d'entre eux quittent les plantations et s'installent comme pêcheurs ou artisans. L'éco-

(1) *Le Nouveau militant*, 13 juin, 1982.

nomie de la canne dépend désormais d'un nouveau flux migratoire de main-d'œuvre. Le colonialisme anglais organise un « *coolie trade* » depuis l'Inde afin de livrer aux planteurs une main-d'œuvre dont les conditions de vie et de travail ne vont pas être très différentes de celles des esclaves.

L'île Maurice devient donc une terre pluri-ethnique, chaque groupe ayant une place bien particulière dans les rapports de production. Enfin, à ces trois groupes nationaux, Européens, Africains souvent métissés et Indiens, s'ajoutera au début du XX<sup>e</sup> siècle celui des commerçants chinois (2).

Il faut noter, en outre, que les immigrants indiens conservent pour une bonne part leurs propres différences culturelles, religieuses et linguistiques. Les musulmans du Nord de l'Inde, les Indiens du Nord parlant l'hindoustani, les Tamouls de la région de Madras, les Télougous et les Marathis du Sud, gardent leurs attaches régionales et y ajoutent la subdivision des castes.

### Communautés et classes sociales

On a vu comment ces diverses communautés s'étaient, sous le contrôle du colonialisme (donc de la communauté blanche), différemment intégrées aux rapports sociaux de production dans l'île. Pourtant, les correspondances entre appartenances sociales et appartenances ethniques ont été peu à peu et partiellement remises en question. Les premiers esclaves d'Afrique furent affranchis et leurs descendants sont aujourd'hui, pour beaucoup, ouvriers dans les usines sucrières (« artisans ») (3) ou dockers. La crise économique a, d'autre part, jeté sur le marché du travail quelques fils de commerçants chinois. Enfin, et surtout, la masse des populations d'origine indienne a connu aussi quelques différenciations internes majeures.

Un soulèvement des travailleurs indiens eut lieu en 1871 pour protester contre les terribles conditions de travail sur les plantations. Quelques réformes suivirent, notamment la décision de fermer les boutiques du maître qui, sur les plantations, faisait obligation aux « laboureurs » de venir y dépenser une grosse partie de leur salaire pour se nourrir. La commission royale chargée des réformes donna également la possibilité aux travailleurs qui le désiraient, à la fin de leur contrat, d'acheter ou de louer des terres.

(2) Selon le recensement de 1972, il y avait 51,82 % d'Hindous, 16,59 % de musulmans, 2,91 % de Chinois et 28,66 % de « population générale », catégorie regroupant les blancs franco-mauriciens et les créoles. Il y aurait envi-

ron 50 000 blancs sur une population générale de 236 867 personnes.

(3) Les travailleurs dans les champs de canne sont communément appelés « laboureurs », et les ouvriers des raffineries de sucre, « artisans ».

Cette dernière disposition ouvrit à certains « laboureurs » indiens, quoique très modestement au départ, la possibilité de sortir de leur condition sociale soit en achetant un ou deux arpents de mauvaises terres, soit en devenant métayers. Quelques-uns purent aussi devenir commerçants dans des villages. Plus tard, par le développement de l'administration coloniale et par la croissance du commerce, de nombreux Indiens purent accéder à des fonctions ou à des situations sociales plus élevées.

En 1936, naquit le Parti travailliste dont la base sociale fut normalement constituée par la masse des « laboureurs ». Mais son développement comme force politique nationale favorisa rapidement l'ascension sociale d'une couche de privilégiés.

Dans l'immédiat, pourtant, toutes ces différenciations sociales ne devaient pas se montrer plus fortes que le sentiment d'appartenance à une communauté raciale.

Comme pour toutes ces questions ethniques et nationales, c'est en réalité le caractère *transitoire* de la formation sociale qui nourrit le sentiment populaire d'appartenir d'abord au groupe racial et qui permet à des politiciens et à des couches privilégiées de manipuler ce sentiment.

Lorsque se créa le Parti travailliste, il n'y avait pas à proprement parler de prolétariat homogène et unifié à l'île Maurice, pas plus d'ailleurs qu'il n'existait une petite bourgeoisie cossue indienne. Les frontières de classe étaient très floues. La classe ouvrière était surtout formée de « laboureurs » indiens. Il n'y avait pas encore d'industrie manufacturière, les transports étaient peu développés, seul le port concentrait des travailleurs « non indiens », c'est-à-dire créoles. La première grande grève ouvrière se déroula en 1937 ; ce fut une grève des travailleurs indiens des plantations. Quelques mois plus tard, c'était au tour des travailleurs du port. Mais rien, en fait, n'unifiait à cette époque le prolétariat mauricien, rien ne créait l'existence d'un syndicat national ni même l'homogénéité du Parti travailliste. Ce dernier allait connaître une jeunesse difficile, notamment au sommet, les leaders se succédant sans grande continuité politique (4).

Dès cette époque le Parti travailliste se ressentait du poids toujours plus important des groupes de pression et du clientélisme politique autour desquels s'organisaient les groupes communalistes hindous au rythme des différenciations sociales en cours dans cette communauté.

(4) C'est durant la transition de Roze-mont que, selon la majorité des historiens, le Parti travailliste abandonne ses positions

radicales, Rangoolam systématisant par la suite une ligne de compromis avec les Britanniques.

---

« Lutte de races ou lutte des classes »

---

Dans un article de son journal *Le Militant*, du 11 octobre 1971, Paul Bérenger rappelle que « le MMM est avant tout contre le communalisme sur lequel firent carrière tous les partis politiques actuels qui cherchent encore à empêcher *toute la nation* (je souligne) mauricienne de s'épanouir, et qui fut cause de la ruine de la lutte populaire et de la division du peuple mauricien ». Ainsi le communalisme politique serait la « cause » de la division du peuple mauricien, de « toute la nation ». En 1976, en revanche, Paul Bérenger explique à juste titre qu'il faut toujours mettre en garde contre toute « dénonciation » superficielle du communalisme ou toute réduction simpliste du communalisme (5). Il accepte l'existence de cultures différentes et de sous-groupes ayant chacun une histoire particulière. Reconnaisant la valeur de ce communalisme-là, il stigmatise par contre celui qui consiste à « accentuer les divisions entre les "communautés" et à manipuler ces divisions pour en retirer des avantages de classe ou politiques ».

Ainsi, en 1976, le MMM reconnaît-il le lien matériel entre le communalisme, perçu cette fois-ci comme clientélisme et racisme, et un déterminisme socio-économique.

Cette analyse constitue une avancée théorique bien réelle dans la vie politique mauricienne. Encore faut-il en mesurer la fonction dans la pratique du MMM à la veille des élections de 1976. Le parti de Paul Bérenger s'attaque alors, pour la première fois et avec une chance de victoire, au Parti travailliste qui est devenu depuis le milieu des années 1950 un parti fortement animé par le clientélisme hindou. Pour beaucoup de militants du MMM, le Parti travailliste est un parti manipulant, pour les besoins d'une poignée de riches, le sentiment national de la communauté hindoue majoritairement composée de travailleurs et de petits employés. Il faut donc au MMM une distinction claire entre la base du Parti travailliste, qui se trouve parfois engagée dans des grèves revendicatives, et le sommet corrompu et lié aux intérêts étrangers.

Mais, dans ce même programme, la direction du MMM parle, en citant Roger Garaudy, d'un « bloc historique » qui inclurait, aux côtés des travailleurs, les ingénieurs, les cadres, les « cols blancs », etc.

« L'autogestion » que préconise le MMM s'appuie sur une alliance des couches les plus populaires et des couches moyennes.

(5) « Pour une île Maurice libre et socialiste ». Programme gouvernemental du MMM.

Or, le problème du communalisme reste entier pour ces couches intermédiaires qui, très souvent, ont bénéficié et se sont constituées sur la base du clientélisme hindou ou musulman. Cette question du « bloc historique » est donc précisément au cœur du dilemme communaliste, car c'est surtout pour ces couches sociales petites-bourgeoises que l'alternative de la gauche mauricienne, « lutte des races contre lutte des classes », est la plus difficile à résoudre.

Apparemment conscient de cette difficulté, le programme de 1976 se refuse à aller jusqu'au bout dans l'analyse du mal communaliste et, après avoir amorcé une analyse matérialiste du problème, glisse à nouveau vers une conclusion idéaliste en dénonçant « ces politiciens prêts à tout et ces autres qui tentent désespérément de réveiller le vieux démon du communalisme ».

### La difficile formation d'une conscience nationale

---

L'héritage colonial, encore très fort à l'île Maurice, ne concerne pas le seul domaine économique. Il est aussi présent dans les domaines social, politique et idéologique.

Le sentiment national hindou a été d'autant plus fort qu'il tranchait par sa forme avec celui des anciens esclaves africains dont les origines culturelles avaient été profondément bouleversées et en partie effacées par la traite. A l'origine de « la peur des Hindous », orchestrée par les planteurs blancs, se retrouve non pas la crainte d'être submergés par une majorité d'Hindous, mais plutôt celle d'être menacés par la masse des *travailleurs hindous* si longtemps exploités sur les champs de canne. Il est ainsi très significatif que le principal vecteur de cette propagande ait été le journal *Le Cernéen*, créé en 1832 pour s'opposer à l'abolition de l'esclavage. Dans son numéro du 4 juin 1953, il avertit que le « suffrage universel ici veut dire, personne n'en doute, le suffrage hindou. Le suffrage hindou veut dire l'hégémonie hindoue. L'hégémonie hindoue signifie fatalement... l'annexion, dans un temps plus ou moins long, de l'île Maurice à l'Inde ».

Mais tout ne se joue pas exclusivement entre les sucriers franco-mauriciens et les laboureurs hindous. On a vu comment, dès la fin des années 1930, la communauté hindoue est elle-même soumise à la pression de couches bureaucratiques et commerçantes hindoues vivant de quelques prébendes de la colonisation. Il n'y a pas, à cette époque, de conscience collective d'une classe ouvrière mauricienne qui puisse s'opposer, pour ses besoins propres, à toutes les idéologies de la division. La conscience de classe des laboureurs reste fortement teintée de conscience nationale hindoue. Ils avaient été, après tout, les premiers à faire

grève ; ils avaient été les plus militants dans la fondation du Parti travailliste et ils étaient au centre de la richesse du pays.

L'absence d'unification nationale du prolétariat va donc favoriser sa division sociale et politique. Chacun pour des intérêts différents, la petite bourgeoisie hindoue et les patrons blancs vont exploiter ce phénomène. La direction du Parti travailliste, sur cette base, ira à l'indépendance en n'utilisant qu'une partie des couches populaires mauriciennes, à savoir sa base hindoue. Le reste des classes populaires n'évitera pas toujours d'autres manipulations, certains votant, par exemple, contre l'indépendance sous la pression des gros propriétaires, du journal *Le Cernéen* et du PMSD (6).

Il n'est donc guère possible d'ignorer l'enchevêtrement de plusieurs éléments dans le communalisme mauricien. En dernière analyse, ses déterminismes se situent au cœur des rapports sociaux de production qui allient :

- les intérêts économiques et politiques d'une classe de gros propriétaires blancs qui craignent la formation d'un sentiment national mauricien ;
- les intérêts naissants d'une petite bourgeoisie hindoue, et secondairement musulmane ou créole... qui ne peuvent s'imposer que par un clientélisme que l'on pourrait comparer à des phénomènes analogues en Afrique noire au niveau des notabilités régionalo-ethniques ;
- enfin, une classe ouvrière et des couches populaires encore, incapables de s'unifier et donc de donner naissance à une conscience nationale unifiée.

Toutes ces considérations sont à prendre en compte si l'on veut, comme le proposait à juste titre le MMM en 1976, ne pas oublier une « première définition du communalisme » qui est « le sentiment d'appartenir, au sein de la nation mauricienne, à un sous-groupe qui a une histoire et une culture propres ».

Mais, précisément parce que le communalisme des politiciens a fondamentalement comme objectif de diviser les couches les plus exploitées pour préserver des intérêts de boutique, au sens figuré et au sens propre, il évite soigneusement de lier cette question des droits culturels et religieux à l'ensemble des libertés démocratiques. C'est bien pourquoi les leaders du Parti travailliste n'ont jamais voulu annuler la loi POA (Public Order Act). De même, Youssouf Mohamed, personnage-phare du communalisme musulman, leader du Parti islamique mauricien aux dernières élections, n'a jamais dénoncé, au moment de la grève générale de

(6) En janvier 1968, les haines alimentées par toutes ces batailles politiques aboutissent à de très graves émeutes raciales opposant les musulmans aux créoles.

1979, alors qu'il était ministre du Travail, la loi IRA (Industrial Relations Act) (7).

Ainsi favorisée par tout un système politique, l'idéologie communaliste a servi de justification à nombre d'initiatives sociales. L'une des plus connues est la division du sport et la généralisation d'équipes « communales », comme les « Muslim Scouts » en football, ou les clubs « Hindu Cadets » ou « Tamil Cadets » (8).

Or, l'histoire du communalisme et son évolution pourraient être segmentées selon une périodisation de l'évolution de la formation sociale. Les évolutions des dix dernières années dans la formation d'une classe ouvrière moderne, dans l'affaiblissement des revenus tirés du sucre, en même temps qu'elles expliquent en partie la victoire du MMM aux élections de 1982 expriment des paramètres nouveaux dans la crise du communalisme traditionnel (9).

Il semble donc que le communalisme politicien suive une courbe décroissante dans un espace que trace indépendamment l'évolution de la formation sociale mauricienne. Par le passé, des mouvements comme le Tamil United Party, le Comité d'action musulman, le Mouvement des Créoles, l'Indu Congress, ont existé puis ont disparu. Le Parti travailliste est maintenant entré dans une phase de crise très aiguë, le Parti islamique mauricien, scission du PAN, subit le même sort. Ces différentes formes politiques de regroupement communaliste, parfois très éphémères, montrent fort bien que nous avons affaire à un phénomène éminemment *transitoire* dont les contradictions sont surdéterminées par des facteurs qu'elles ne peuvent contrôler.

(7) Le « Public Order Act » (POA) et l'Industrial Relations Act (IRA) sont des lois qui imposent tout un arsenal de consultations avant toute possibilité légale de faire grève, de faire reconnaître un syndicat ou de manifester. Le MMM et les syndicats en réclamaient traditionnellement l'abrogation. Depuis sa victoire électorale, le MMM a alternativement rappelé son désir d'abroger l'IRA et le POA et annoncé leur simple amendement.

(8) Les « Muslim Scouts » viennent de décider de « décommunaliser » leur équipe. Les « Hindu Cadets » et les « Tamil Cadets » prétendent, de leur côté, mais sans convaincre, avoir ouvert leurs équipes à des jeunes d'autres communautés.

(9) Le Parti travailliste avait réussi à se maintenir à la tête du régime, grâce à un certain nombre d'alliances. C'est ainsi qu'il forme un bloc avec le Comité d'action musulmane (CAM) qui, comme son nom l'indique, est un regroupement communaliste. La crise économique qui, dès la fin de l'année 1981, a exacerbé les tensions au sein du gouvernement, a abouti notamment à une crise entre le PT et le CAM, puis à une scission au sein de ce dernier avec la formation du Parti islamique mauricien (PIM). Comme on peut le constater, les crises économiques et politiques agissent d'abord sur les liens entre groupes politiques d'inspiration communaliste différente.



## Le MMM : un mouvement anticommuniste ?

Ainsi que nous l'avons vu, les fondateurs du MMM adoptèrent, dès le début, un cadre de pensée que l'on peut caractériser comme plus « universel » que celui des précédentes générations de politiciens. Le MMM, qui, dans ses premières années, évoque la pensée de Marx, de Rosa Luxembourg, de Gramsci et de bien d'autres, formule une analyse du monde en termes de classes sociales. De ce point de vue, le bloc dirigeant du MMM, autour de Paul Bérenger, ne s'est pas constitué sur une base communaliste. Mais il faut aller plus loin et se demander si la pratique de cette formation est bien, elle aussi, libre de tout calcul communaliste. Et, pour ce faire, on doit revenir à sa théorie du « bloc historique ».

Entre la fondation du Parti et sa récente victoire, le MMM a connu une nette évolution vers la droite. Il n'est pas possible, dans le cadre du présent article, de traiter de cette question en détail, mais disons que sur la plupart des questions économiques et sociales importantes, la direction du MMM est devenue ce qu'il serait convenu d'appeler plus « technocratique », plus soucieuse des inconvénients que ses anciens appels à la « révolution socialiste » et à la « démocratie directe » peuvent maintenant lui faire courir, étant donné le contrôle peu structuré qu'elle exerce sur le mouvement ouvrier.

Dans une interview au journal *Le Mauricien*, du 17 mars 1982, Paul Bérenger expliquait cette évolution : « Dans le bon vieux temps, en 1968-1969, le MMM voulait une démocratie absolument idéale... C'était une démocratie idéale poussée à l'extrême, où l'électorat exercerait, de manière permanente, son pouvoir de révocation et d'élection. Depuis, nous avons mis de l'eau dans notre vin, mais sans abandonner cet idéal, bien naturellement. »

Le 31 janvier 1981, le même Paul Bérenger déclarait : « On parle de prolétariat "à l'avant-garde". Est-ce que cela a déjà été le cas ? Est-ce que depuis que le MMM existe la classe laborieuse a déjà été à l'avant-garde ou encore en majorité dans les hautes instances de parti ? Je constate que tel n'a jamais été le cas et, malheureusement, cela risque de n'être pas le cas pour longtemps encore. Voyons les choses en face. Les membres de la petite et moyenne bourgeoisie et les intellectuels ont toujours été à la direction dans les plus hautes instances du parti avec leurs convictions socialistes. » (*Le Mauricien*, 31 janvier 1981).

Et, dans le même journal, en date du 14 juin 1982, Paul Bérenger signalait que la campagne électorale du MMM avait bénéficié de contributions d'un montant de 5 000 roupies (à peu près l'équivalent de 4 000 F) : « Il y a eu, affirmait-il, un mouve-

ment des petits et moyens bourgeois, et des intellectuels, vers le MMM. Cela a rapporté, pas seulement politiquement. »

Si l'on veut saisir la démarche concrète du MMM vis-à-vis du communalisme, il nous faut donc resituer sa définition d'un « bloc historique » dans le cadre de son recrutement, de son fonctionnement et des rapports entre sa direction et les différents groupes sociaux.

Le MMM n'a-t-il pas eu des relations organiques avec l'Organisation fraternelle de Sylvio Michel, député MMM, qui passe à l'île Maurice pour une association créole typiquement communaliste ? Le MMM n'a-t-il pas eu des relations très fraternelles avec des fractions de la Mauritius Tax Payers Association qui, elle-même, passe pour être un regroupement du communalisme hindou ? Ces questions sont depuis plusieurs années débattues, si ce n'est officiellement, du moins dans les couloirs du MMM.

La question a d'ailleurs pris de l'ampleur quand, en novembre 1980, un député MMM, Jundoosingh, s'est abstenu au Parlement sur un projet d'aide aux entreprises privées de transport que le groupe parlementaire du MMM voulait rejeter. L'indiscipline du député en question tourna en crise ouverte quand on « s'aperçut » que ses motivations s'expliquaient par le fait que lui-même et sa famille étaient propriétaires d'une entreprise de transport. Jundoosingh et un autre député du nom de Venkatasamy qui s'était solidarisé avec lui, furent exclus du parti. Mais l'affaire fit grand bruit, tant à gauche qu'à droite. À la gauche de la direction bérengiste, on voulut débattre des critères de sélection des dirigeants et des députés. On parla d'une couche de parvenus désormais installés à la tête du MMM, et du poids d'intérêts capitalistes au sein du Mouvement. À droite, on dénonça la « dictature de Bérenger » et son « comportement anti-hindou », puisque Jundoosingh était un pur produit du clientélisme communaliste hindou.

Cette première escarmouche montra que les professions de foi anticommunaliste ne pouvaient suffire si l'on décidait de s'appuyer sur un « bloc historique » comprenant sans distinction les travailleurs, les intellectuels, les petits et moyens commerçants, les petits entrepreneurs, les petits et moyens planteurs... Et ce mal semble avoir grandi depuis cette époque, jusqu'à entacher désormais le crédit du MMM d'un curieux relent de calculs et de pondérations communalistes.

Le système électoral mauricien prévoit que l'on vote pour trois candidats au choix sur chaque liste de circonscription. L'analyse des résultats électoraux de juin 1982 montre que la majorité des gens n'a pas panaché et qu'elle a voté en bloc pour les trois candidats MMM-PSM sur les listes. Présenter de-ci de-là un candidat qui puisse attirer des voix communalistes ne semble pas avoir des-

servi leurs colistiers, les trois candidats MMM-PSM réalisant à chaque fois des scores très proches.

C'est bien pourquoi, comme nous l'avons souligné au début de cet article, les dirigeants du MMM et du PSM firent tant de bruit le soir de la victoire pour enterrer le communalisme. A première vue, le vote des Mauriciens rompaît avec toute considération communaliste (10). Mais, au bout de quelques jours, on vit resurgir les vieux démons ! En annonçant la formation du nouveau gouvernement, le Premier ministre Aneerood Jugnauth avoua qu'il avait « fallu tenir compte des réalités du pays ». Puis, dans le journal *L'Express* du 16 juin 1982, on put lire le commentaire suivant : « La composition du premier gouvernement MMM-PSM n'a, en effet, pas fait que des heureux. Il y a eu beaucoup de grincements de dents hier, certains députés se plaignant que les nominations aient été faites beaucoup plus sur une base castéiste qu'en tenant compte des mérites de chaque député. » Après quoi, les députés Fokeer et Parsooram en refusèrent respectivement les postes de speaker adjoint au Parlement et de président du Public Account Committee, un organisme parlementaire de contrôle des comptes de l'État. Tous deux considéraient qu'il s'agissait de voies de garage. Dans une des circonscriptions, il y eut même un petit rassemblement contestataire pour soutenir le député battu. Dharmanand Fokeer reconnut d'ailleurs que c'est à la suite de cette mini-manifestation, à caractère communaliste, qu'il avait décidé de refuser le poste (11). Les remous durèrent deux jours, puis tout rentra dans l'ordre. On autorisa même Parsooram à parler devant les 200 000 personnes réunies le dimanche 20 juin pour commémorer la victoire.

Mais, quelques jours plus tard, une autre affaire filtra dans les couloirs du MMM. Sylvio Michel, le créole de l'Organisation fraternelle, prenait ombrage de n'avoir pas été nommé ministre du Logement. La rumeur disait alors que la direction du Parti avait fait un geste d'apaisement en lui « remboursant ses frais de campagne électorale » par une somme rondelette. Il n'y avait donc plus de doute, le communalisme était bien toujours au cœur des compromis politiques.

Mais la plus grosse affaire surgit une quinzaine de jours plus tard. A l'île Maurice, la loi électorale prévoit, en effet, un système de *best losers*, c'est-à-dire une clause permettant d'ajou-

(10) Un autre problème, largement évoqué par la rumeur publique, vient ternir la propagande du MMM selon laquelle ses députés et ses ministres ne sont choisis que d'après une « méritocratie ». Il lui serait reproché d'avoir permis l'ascension de personnalités qui étaient auparavant

bloquées dans leur promotion à cause de leurs origines. Ce serait notamment le cas pour les Vaïshs auxquels appartient l'actuel Premier ministre, A. Jugnauth, ancien président du MMM.

(11) *Le Mauricien*, 17 juin 1982.

ter aux élus normaux des élections législatives quelques députés supplémentaires trouvés parmi les « meilleurs perdants », afin de rattraper les proportions raciales (calculées selon le dernier recensement) que le scrutin a pu chambouler. Ce système a été mis au point en juillet 1966 par la commission Stonehouse, et chaque candidat doit, en déposant sa candidature, indiquer sur le formulaire la communauté à laquelle il appartient. Ceux des perdants qui ont réalisé dans leur circonscription un score proche de celui des trois élus ont donc une chance d'accéder tout de même au Parlement en profitant de ce « repêchage » communaliste.

Or, le résultat du 11 juin 1982 à l'île Maurice posait un problème constitutionnel que personne n'avait imaginé, à savoir la victoire totale (62 à 0) d'une seule liste électorale. Durant les quinze jours qui suivirent les déclarations officielles parlant de défaite définitive du communalisme, personne ne crut vraiment qu'il y aurait des *best losers*. La commission de contrôle des élections décida, le 15 juin, qu'il n'y aurait pas cette fois-ci de rectification communaliste. Il ne pouvait y avoir de sièges supplémentaires allant par obligation à la nouvelle opposition, puisque tous les candidats MMM-PSM avaient été élus par un vote populaire qui, par-là même, sanctionnait un rejet total de l'ancienne majorité. Bien au-delà des préoccupations constitutionnelles des juges, la majorité des électeurs de la gauche considérait, pour sa part, que ce système des *best losers* pouvait remettre en selle des politiciens, comme Gaëtan Duval, qu'un vote sans appel avait renvoyés dans leurs foyers.

Le coup de théâtre eut pourtant lieu quand la Cour suprême décida, le 29 juin, de donner quatre sièges supplémentaires à des membres de l'opposition, dont Gaëtan Duval, le leader du PMSD. La consternation envahit le milieu des militants et des sympathisants de la gauche. Beaucoup croyaient que, faute d'une révision constitutionnelle, on éviterait, pour le moins, ce qu'ils considéraient comme une provocation. La direction du MMM et le gouvernement s'appliquèrent à rassurer leur base alors que tout le monde pouvait s'apercevoir que cette interprétation de la loi, dans une constitution qui ne prévoyait pas un 62-0 dans une élection, était en dernière analyse une action de défense des institutions communalistes dont les nouveaux dirigeants avaient trop rapidement fêté les funérailles. Le choc fut grand parmi les militants. Une manifestation s'organisa rapidement. On y vit des députés, et jusqu'au ministre Baligadoo, signer une pétition de protestation !

Il ne serait pas avisé de croire que le gouvernement ne pouvait rien pour faire face à la décision de la Cour suprême. Dès le lendemain du 12 juin, il pouvait préparer une révision constitution-

nelle. Mais c'est pour lui, dorénavant, un problème aussi compliqué que la quadrature du cercle que de vouloir à la fois dénoncer le communalisme et trouver un accord politique et économique avec les secteurs de la petite bourgeoisie cossue qui précisément utilisent les institutions communalistes pour servir leurs intérêts.

Le « Discours du Trône », qui dresse le programme gouvernemental pour un an, a bien précisé que les objectifs du développement doivent s'appuyer sur un secteur privé dynamique. Le « consensus social », dont parle depuis plus d'une année Paul Bérenger, est en réalité un élargissement du « bloc historique » proposé en 1976.

Sur une telle ligne, le gouvernement ne pourra probablement jamais, pas plus au niveau de la société mauricienne qu'en son sein, mettre un terme au communalisme.

Dorés et déjà les promesses de tribunaux « anticorruption » se sont faites plus vagues. Les possibilités de résorber le poids du communalisme demeurent dépendantes d'une politique économique vigoureuse de l'État au profit des plus déshérités. Ni l'arrivée des experts du FMI et de la Banque mondiale, ni les hésitations du MMM ne semblent engager le pays dans cette voie. Le FMI et la Banque mondiale, à leur manière, chercheraient à rationaliser l'économie mauricienne, ce qui signifierait limiter certaines marges de manœuvre du communalisme en matière économique. C'est ainsi que depuis quelques années la Banque mondiale propose le rétablissement de la « taxe rurale », sorte d'impôt immobilier sur les grandes propriétés, afin de renforcer les finances publiques. Tout dernièrement on a retrouvé ce dilemme au cours des deux premières crises gouvernementales qui ont opposé à la fois Paul Bérenger et quelques-uns de ses collègues du gouvernement et membres du MMM et, d'autre part, les deux états-majors du MMM et du PSM. Au-delà de conflits plus directement politiques, il est significatif que Bérenger soit accusé par le PSM et par certains ministres du MMM d'être un « agent du FMI » et que le PSM soit pour sa part accusé de relancer le communalisme. En vérité, tout renouveau économique se heurte aux pressions communalistes. Il est difficile, par exemple, de s'engager dans une nationalisation des transports routiers sans s'opposer dans ce secteur aux très nombreux réseaux communalistes. Dans ces récents conflits, on a ainsi pu voir A. Jugnauth hésiter et chercher un compromis entre les deux parties. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes pour le FMI que de vouloir rationaliser cette économie tout en évitant de s'aliéner le secteur traditionnellement conservateur de la bourgeoisie mauricienne.

### Va-t-on vers une extinction du communalisme ?

Dans la société mauricienne capitaliste et néocoloniale, marquée par une très forte inégalité de distribution des revenus et des richesses, les mécanismes « classiques » d'accumulation et de stabilisation de classes sociales dirigeantes se doublent d'une forme secondaire, le communalisme. On pourrait trouver là une analogie avec un phénomène classique en Afrique noire, où les filières capitalistes classiques d'accumulation étaient soit bouchées par la présence massive d'investissements étrangers, soit précaires du fait du caractère embryonnaire de la bourgeoisie indigène. Dans une telle situation, on a vu s'amplifier, sur les plans politique et idéologique, toutes sortes de regroupements ethniques, tribaux, régionalistes qui, par l'utilisation de réseaux d'entraide, de relations familiales et de manipulations, permettraient un début d'enrichissement de quelques notabilités. C'est en quelque sorte en s'appuyant sur les structures sociales précapitalistes que certaines couches ont pu se hisser au rang de petits capitalistes indigènes. Dans ce processus l'État joue un rôle fondamental car c'est lui qui, par les réseaux de corruption et de prévarication, par les prêts bancaires, par des mesures politiques, aide à la formation de classes possédantes et stables.

A l'île Maurice, l'État et le pouvoir politique constituent les points de départ obligés pour s'enrichir, sauf pour les grands planteurs blancs pour qui ce furent d'abord successivement les administrations coloniales française puis anglaise. Ainsi que le démontre le système des *best losers*, c'est bien dans les institutions de l'État, dans sa nature sociale même, que se situe la source du communalisme. Les gros commerçants et les industriels hindous, musulmans ou créoles ne doivent leur enrichissement qu'à des mesures politiques, à des combines financières ou à des marchés organisés par l'État.

Alors, est-il possible de voir un jour une authentique conscience nationale dans ce pays ? Ce fameux « mauricianisme » dont la presse parle abondamment depuis quelques mois, est-il un objectif possible ?

L'analyse montre qu'il ne saurait y avoir de conscience nationale claire dans l'état actuel des rapports sociaux de la société mauricienne. Tant que l'économie restera dominée par des fractions patronales, dont la diversité n'est pas seulement économique mais aussi ethnique, la bourgeoisie mauricienne sera incapable de fournir une idéologie du « mauricianisme », comme les grandes bourgeoisies européennes ont été, elles, capables de construire une conscience nationale à travers la lutte contre le féodalisme et la construction du marché national. La conscience nationale, c'est-à-

dire la conscience d'appartenir à une communauté fondée sur le dépassement des considérations tribales, raciales et religieuses, pour ne retenir que la langue et l'histoire, a été un élément constitutif de l'idéologie des grandes bourgeoisies européennes. Les « lumpen-bourgeoisies » du monde néocolonial sont rarement capables d'accéder à cette capacité. Le monde est aujourd'hui contrôlé, écartelé, assujéti par des intérêts économiques concentrés dans une poignée de nations. La formation d'une conscience nationale devient dorénavant une tâche liée à l'indépendance politique et économique dans des pays comme l'île Maurice. Il ne faut donc pas s'adresser aux fractions les plus compromises dans le système de domination pour exiger d'elles une idéologie de la conscience nationale.

A l'île Maurice, des événements récents viennent à propos indiquer quelle pourrait être la voie la plus sûre. Il a fallu, par exemple, attendre la grande grève de 1979 pour que les « laboureurs », majoritairement hindous, et les « artisans », majoritairement créoles, trouvent un terrain d'unité. Employés par les mêmes patrons, travaillant dans le même secteur économique, ils s'étaient jusqu'alors trouvés séparés par le communalisme. La grève qui avait pour point de départ la reconnaissance de leurs deux syndicats, SILU et UASI (12), a permis un premier rapprochement. La grève a brassé aussi d'autres secteurs traditionnellement isolés, comme celui des dockers, eux aussi majoritairement créoles. Le kréole devient, d'autre part, la principale langue du pays, parlée et comprise par une grande partie de la population. Ce sont là des phénomènes nouveaux qui témoignent d'une évolution objective et profonde en cours depuis plusieurs années.

Les résultats électoraux du 11 juin 1982 ont constitué, pour une majorité du peuple mauricien, un progrès de cette conscience nationale. Le terme de « seconde indépendance » a été employé dans des commentaires politiques. Les défilés de joie qui ont suivi le scrutin mêlaient des jeunes de toutes communautés. C'est donc dans les rapports de force au sein du nouveau régime et entre les dirigeants et leur base populaire, que se jouera probablement la prochaine étape du processus menant à la nation mauricienne. Mais il s'agit, bel et bien, d'une question de rapports de force entre, d'une part, les tenants d'un bloc social où domineraient les couches les plus intéressées au maintien du communalisme et, d'autre part, les secteurs populaires qui, désormais, semblent lier radicalisation du programme économique et opposition aux intérêts communalistes.

(12) Il s'agit de la « Sugar Industry Labourers' Union » et de la « Union of Artisans of Sugar Industry ».

En conclusion, il faut rappeler que si ce terme de communalisme renvoie à une idéologie et à des institutions, il n'en est pas moins enraciné dans des phénomènes objectifs. Il ne s'agit nullement de manœuvres démoniaques de quelques politiciens véreux. Cet aspect subjectif du problème est secondaire. Il faut, au contraire, saisir le caractère historique du communalisme dans un pays qui jusqu'ici n'a pas connu de classe dirigeante homogène, tant sur le plan économique que *sur le plan national*. Du côté des classes populaires, il n'y a pas eu non plus, jusqu'au début des années 1970, de force centripète suffisante pour faire reculer les forces de division raciale. Ce n'est que depuis quelques années que nous assistons à un début d'homogénéisation nationale du prolétariat. C'est-à-dire que la nation mauricienne est à peine en train de se former aux dépens de l'héritage colonial. Ce dernier apparaît comme l'obstacle majeur au développement du pays, non seulement sur le plan des institutions mais aussi sur le terrain économique. La lente progression vers une conscience nationale à l'île Maurice est, en conséquence, liée à une lutte politique globale contre cet héritage socio-économique. C'est dire que cela intéresse d'abord les classes les plus déshéritées. Expliquer que le recul du communalisme relève d'abord d'une *action politique* consciente signifie qu'il s'agit de transformer une réalité matérielle dans les rapports socio-économiques et non de rétablir une simple moralisation de la vie politique.

### Post-scriptum

---

*Depuis la rédaction de cet article, une troisième crise gouvernementale a éclaté. Sous le prétexte futile du licenciement du directeur de la télévision qui avait diffusé l'hymne national en créole, douze ministres du MMM, dont Paul Bérenger, ministre des Finances, ont démissionné du gouvernement. Anerood Jugnauth, Premier ministre, a alors constitué un gouvernement minoritaire avec le PSM. Exclu du MMM pour avoir refusé la rupture avec le PSM, Jugnauth a créé le Mouvement socialiste militant (MSM). De son côté, dans la perspective d'élections anticipées qu'il réclame, Bérenger a exclu aussi du MMM une aile gauche composée de militants du Front national antichômage (FNAS) et de la Tendence Lalit Travayer (La lutte des travailleurs).*

*Cette nouvelle crise politique, qui va probablement provoquer des élections anticipées dans les mois qui viennent, s'est développée sous fond de remontée du communalisme. Paul Bérenger propose même des élections proportionnelles à la représentativité des communautés ethniques pour les prochaines consultations. Bien que rédigé avant la rupture définitive entre le MMM et le PSM, l'article ci-dessus définit le cadre général d'analyse des phénomènes communalistes, qui, aujourd'hui encore, dissimulent des conflits économiques et politiques entre fractions de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie.*